



Règlement 2018-2019 Championnat départemental jeunes

Le championnat est homologué sous le n° d'autorisation : **en cours**

Le championnat est une compétition élite qui se déroulera selon les règles conjointes de la Badminton World Federation et de la FFBAD énoncées dans le Règlement Général des Compétitions (RGC). Elles sont complétées par le présent règlement.

Article 1 : Catégories

Le championnat Départemental Jeunes des Hauts de Seine est ouvert aux joueurs des catégories poussin à junior licenciés compétition du département des Hauts de Seine.

Article 2 : Conditions de participation

2.1 La participation au championnat départemental Jeune des Hauts-de-seine implique l'acceptation du présent règlement et oblige le participant à être en règle tant avec la FFBaD qu'avec le Comité92, notamment en ce qui concerne les licences et les droits d'affiliation.

2.2 Les organisateurs délégués, les juges-arbitres de ces compétitions et les dirigeants des clubs participants s'engagent à respecter et faire respecter le présent règlement.

Le Comité92 se réserve le droit d'y apporter des modifications en cas de nécessité.

Article 3 : Comités d'Organisation et modalités d'organisation

3-1 Le championnat départemental est organisé par la Commission Jeune et la Commission Arbitrage du Comité 92.

3-2 Le Club qui reçoit la compétition assure la préparation de la salle (sonorisation, table de marque, buvette...).

3-3 Le présent règlement doit être affiché dans tous les gymnases ainsi que le code de conduite des joueurs, le code de conduite pour les entraîneurs, les conseillers d'équipe et les officiels techniques, le règlement sur les cartons, la circulaire sur les forfaits ainsi que la circulaire sur les tenues.

Les tableaux affichés dans les gymnases doivent être actualisés après chaque tour de jeu.

3-4 La tenue de la table de marque est gérée par ces mêmes comités.

Article 4 : Tableaux

4-1 Le Championnat se jouera sur l'ensemble des disciplines (SH, SD, DH, DD, DM) pour chaque catégorie à l'exception des poussins/poussines qui ne joueront qu'en simple. Le mode de compétition sera un tableau à élimination directe après une phase de qualification en poules selon le nombre de participants dans chaque catégorie et discipline. En cas de surnombre trop important, les joueurs seront acceptés selon leur classement par point dans l'ordre décroissant arrêté au **15 mars 2019**.

Le Comité d'organisation se réserve le droit d'accepter plus de joueurs dans une catégorie, en cas d'insuffisance d'inscriptions pour une série ou une discipline autre.



Règlement 2018-2019

Championnat départemental jeunes

- 4-2 Les joueurs ne peuvent s'inscrire que sur deux disciplines et sur leur catégorie d'âge uniquement.
- 4-3 Le comité d'organisation se réserve le droit de diminuer le nombre de participants si les salles accueillant la compétition ne permettent pas de jouer le nombre de match prévus.
- 4-4 En cas d'inscriptions trop nombreuses par tableau, une liste d'attente sera mise en place.
- 4-5 Le comité d'organisation pourra accepter, en cas de remplacement, une participation à trois tableaux et ce pour le bon déroulement du Championnat.
- 4-6 En cas d'insuffisance de participations dans certains tableaux, le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper les catégories avec l'accord des joueurs concernés.

Article 5 : Inscriptions

- 5-1 Les inscriptions (une feuille par club) devront parvenir au secrétariat du Comité92 par mail uniquement, à l'adresse secretariat92@gmail.com, avant le **mercredi 13 mars 2019**, la date et l'heure de réception du mail faisant foi. La date du tirage au sort est fixée **au dimanche 17 mars 2019**.
 - 5-2 Tout retard dans l'envoi de la feuille d'inscription par rapport à la date limite d'inscription place d'office l'ensemble des joueurs concernés sur liste d'attente.
 - 5-3 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant des feuilles d'engagement non complétées selon les directives mentionnées, seront supportées par le club en cause. Toute modification d'inscription doit être précisée par mail.
 - 5-4 Les convocations seront publiées sur le site internet du Comité92.
 - 5-5 En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un délégué majeur nommé par leur club et présent pendant la durée de la compétition. La feuille d'inscription devra mentionner le nom du référent Jeunes du club et son numéro de portable. Le secrétariat transmettra la liste des référents jeunes et numéros de portable aux JA et à l'organisation locale de la compétition.
- Le juge arbitre pourra interdire la compétition aux joueurs se présentant sans responsable à la compétition.

Article 6 : Droits d'engagement

Les montants des inscriptions seront facturés aux clubs suite à la compétition. Les droits d'engagement sont de 10 euros pour un tableau et de 15 euros pour 2 tableaux.

En cas de désistement sans motif valable (justificatif médical ou de l'employeur) après la date du tirage au sort, les droits d'engagement restent acquis au Comité92.

Article 7 : Volants plumes homologués

Les volants sont à la charge des joueurs, à partage égal entre les deux joueurs/paires. Ils devront être homologués par la FFBaD. Le volant officiel de la compétition est le Victor Champion 5 pour les volants plume et le YonexMavis 500 pour les volants plastiques. Ils seront fournis par le Comité92 pour les finales.

Si un joueur ne possède pas de volants, le Comité 92 fournira le nombre de volants utiles au match et les facturera au club concerné.



Règlement 2018-2019

Championnat départemental jeunes

Article 8 : Lieux et Horaires

8-1 Le Championnat aura lieu les 30 et 31 mars 2019 au du gymnase Armand Sylvestre à Courbevoie, sur 7 terrains.

8-2 Les rencontres se dérouleront le samedi entre 8h00 et 22h00 (sauf pour les cadets et les juniors qui commenceront à partir de 13h00) ; et le dimanche entre 8h30 et 19h00.

8-3 Les joueurs disposent de cinq minutes entre l'appel et le début de leur match. Après l'appel de son match et passé un délai de cinq minutes, tout joueur non présent sur le terrain se verra déclaré "forfait". Les matches peuvent être appelés une heure avant l'horaire.

Article 9 : Déroulement de la compétition

9-1 Tout participant devra se faire pointer dès son arrivée, chaque jour de la compétition.

9-2 Le temps minimum de repos entre deux matches sera de 20 minutes.

9-3 Les tableaux affichés seront donnés à titre d'information et pourront être modifiés avant le début des matches, par conséquent les horaires des matches sont donnés à titre uniquement indicatif.

9-4 Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match. Une tenue de badminton correcte est exigée en accord avec la circulaire sur les tenues vestimentaires. Les pantalons, survêtements, pantacourts ne seront pas acceptés. Aucun des joueurs ne sera autorisé à quitter le terrain sauf aux arrêts prévus par les règles du Badminton.

9- 5 Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs devant disputer leur match, les membres du comité d'organisation, les juge arbitres, les arbitres (ou faisant office), les conseillers d'équipe (aux arrêts prévus) et le personnel médical autorisé par juge arbitre.

9-6 Les matches seront auto arbitrés jusqu'aux finales où éventuellement un arbitre (ou faisant office) et des juges de lignes seront proposés par le comité d'organisation au juge arbitre. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du Championnat, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office). Dans le cas ou des arbitres désirant s'entraîner à l'arbitrage, le Juge arbitre désignera les matches à arbitrer tout au long des deux journées.

9- 7 Les règles concernant les infrastructures seront définies par les juges arbitres le jour de la compétition selon les spécificités des gymnases.

Article 10 : Forfait

10-1 Si un joueur est déclaré forfait entre la date du tirage au sort et la date de la compétition, il pourra être remplacé par un autre joueur.

Tout partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir l'organisation de son choix de nouveau partenaire (proposé par l'organisateur ou le joueur) ou de sa non-participation.

10-2 Il devra prévenir le comité d'organisation et devra fournir un justificatif suivant les conditions de la circulaire fédérale : lifb_2016-2017_procedure-forfaits-et-sanctions.

Article 11 : Assistance médicale

Les dispositions de l'article 21 du RGC doivent être appliquées à minima.



Règlement 2018-2019 Championnat départemental jeunes

Article 12 : Homologation des résultats des matchs

Tous les résultats individuels seront pris en compte pour le classement national.

Article 13 : Juge Arbitre et responsable de la compétition

Chaque journée du championnat départemental sera supervisé par un Juge Arbitre (et, si besoin, un adjoint) désigné par le Comité92. Leurs décisions sont sans appel.

Le championnat départemental jeunes 2018-2019 sera Juge-arbitré par Patrick Lemery

Article 14 : Litiges

Tout litige survenant dans le cadre de l'application de ce règlement relève de la Commission Litiges du Comité Départemental de Badminton des Hauts de Seine.

Article 15 : Perte, vol

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.

Article 16 : Récompenses :

La remise des lots aux vainqueurs et finalistes sera effectuée lors de la cérémonie de fin de Championnat organisée par le Comité Départemental de Badminton des Hauts de Seine. Les récompenses seront remises uniquement en mains propres aux joueurs présents dans la salle. Si les joueurs sont dans l'incapacité de se présenter à la remise des récompenses, celles-ci seront disponibles au Comité Départemental des Hauts de Seine, 1 rue de la chasse, 92500 Nanterre.